



ALEOS

**Avenant à la convention portant partenariat dans le
cadre de la politique départementale d'insertion
pour l'année 2015**

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles relatifs au revenu de Solidarité active,
- VU le Programme Départemental d'Insertion 2010-2012, approuvé par l'Assemblée départementale le 10 décembre 2009 et prolongé le 5 décembre 2012 sur 2013-2015,
- VU l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion pour l'année 2015,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2014-6-10-1 du 4 décembre 2014 relative à la subvention globale du Fonds Social Européen pour les années 2014 à 2020,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-4-1 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif 2015 - Solidarité,
- VU la demande de subvention présentée par l'Association, ALEOS, en réponse à l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion 2015, en date du 29 décembre 2014,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CP 2015-4-10-2 du 24 avril 2014, relative à l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion 2015,
- VU la convention portant partenariat dans le cadre de la politique départementale d'insertion pour l'année 2015 signée entre ALEOS et le Département du Haut-Rhin le 18 juin 2015,

Entre

Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil départemental, dûment habilité pour ce faire par délibération de la Commission Permanente en date du 9 octobre 2015, sis 100 Avenue d'Alsace - B.P. 20351 - 68006 COLMAR CEDEX,

ci-après désigné sous le terme « le Département »,

d'une part,

Et

L'Association, ALEOS représentée par son Président, Monsieur Gérard UNFER, dûment habilité pour ce faire, sise 1, Avenue Kennedy – CS 91025 – 68050 MULHOUSE Cedex,

ci-après désignée sous le terme « l'Association »,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Modification de l'article 1^{er} « Objet de la convention »

La dernière phrase du paragraphe relatif à « l'accompagnement des bénéficiaires du rSa » est modifiée comme suit :

« Dans le cadre précité, l'Association accompagne en volume constant, 100 foyers bénéficiaires du rSa de la CTSA de Colmar, ainsi que 100 bénéficiaires du rSa de la CTSA de la Région mulhousienne, Cernay et Saint-Louis. »

Article 2 : Modification de l'article 2 « Montant de la subvention départementale »

Après la première phrase, il est inséré les dispositions suivantes :

« Après examen de l'ensemble des pièces fournies lors de la présentation de la demande de subvention, et notamment du budget prévisionnel des actions, le Département alloue à l'Association une subvention d'un montant maximal de 20 000 euros, pour l'année 2015, pour l'accompagnement social des bénéficiaires du rSa des CTSA de la région mulhousienne, Cernay et Saint-Louis mentionné l'article 1^{er} de la convention. »

Article 3 : Modification de l'article 3 « Modalités de versement et de contrôle de la subvention »

Il est inséré un paragraphe rédigé comme suit :

√ « **L'accompagnement social des bénéficiaires du rSa** des CTSA de la région mulhousienne, Cernay et Saint-Louis :

L'Association bénéficiera d'un versement unique de la subvention pour l'accompagnement social des bénéficiaires du rSa des CTSA de la région mulhousienne, Cernay et Saint-Louis, soit 20 000 €, dès la signature de l'avenant.

Le Département sera destinataire, avant le 15 janvier 2016, du bilan annuel de l'action 2015.

Une valorisation des interventions sur les territoires de la Politique de la Ville, dans le cadre des nouveaux contrats uniques, le cas échéant, sera à fournir au Département dans les différents bilans transmis par l'Association.

Les modalités de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier du Département et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics.

En tout état de cause, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment, l'ensemble des pièces justificatives et/ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Département du Haut-Rhin. »

Article 4 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait en double exemplaire, à Colmar, le

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSOCIATION**

**LE PRÉSIDENT
Eric STRAUMANN
Député du Haut-Rhin**

Budget prévisionnel d'ALEOS : Accompagnement social

CHARGES	Structure	Action proposée	PRODUITS	Structure	Action proposée
Charges directes			Ressources directes		
60 - Achats	1 942 892 €	2 669 €	70 - Ventes de produits finis, prestations services, marchandises	8 647 858 €	0 €
- prestations de services	841 573	497			
- achats matières et fournitures	1 101 319	2 172	74 - Subventions d'exploitation	1 283 238 €	80 300 €
- autres fournitures	0	0	- Etat (à détailler)	889 549	
60 - Services extérieurs	1 279 305 €	4 991 €	Politique de la Ville - ACSE		0
- locations	825 125	2 625			
- entretien et réparation	314 996	647	- Région		
- assurances	125 411	1 656			
- documentation	13 773	63	- Département 68 (à détailler)	243 689	80 000
62 - Autres services extérieurs	380 379 €	1 249 €			
- rémunérations intermédiaires et honoraires	147 819	0			
- publicité, publications	13 560	181			
- déplacements, missions	67 130	332	- Communes et Autres	32 000	
- frais postaux et de télécommunication	131 370	736			
- services bancaires, autres	20 500	0	- Organismes sociaux (à détailler)		
63 - Impôts et taxes	539 501 €	5 098 €			
- impôts et taxes sur rémunérations	410 961	5 098	- Fonds Social Européen (FSE) de la subvention globale du Département 68		0
- autres impôts et taxes	128 540	0	- autre FSE, à préciser :	118 000	
64 - Charges de personnel	4 163 640 €	62 443 €	- ASP (emplois aidés)		
- rémunérations du personnel	2 751 279	41 608	- autres aides, dons ou subventions affectées (préciser)		
- charges sociales	1 242 201	18 522	Participation Aléo s		300
- autres charges de personnel	170 160	2 313			
65 - Autres charges de gestion courante	358 450 €	3 850 €	75 - Autres produits de gestion courante	407 401 €	0 €
66 - Charges financières	324 229 €	0 €	76 - Produits financiers	50 000 €	0 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	0 €	77 - Produits exceptionnels	458 308 €	0 €
68 - Dotation aux amortissements	1 858 409 €	0 €	78 - Reprise sur amortissements et provisions	0 €	0 €
Charges indirectes			Ressources indirectes		
Charges fixes de fonctionnement	0 €	0 €			
Frais financiers	0 €	0 €			
Autres	0 €	0 €			
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS		
86 - emplois des contributions volontaires en nature	0 €	0 €	87 - Contributions volontaires en nature	0 €	0 €
- secours en nature			- bénévolat		
- mise à disposition gratuite de biens et prestations			- prestations en nature		
- personnels bénévoles			- dons en nature		
TOTAL	10 846 805 €	80 300 €	TOTAL	10 846 805 €	80 300 €

Service Insertion et Développement Local

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 09 OCTOBRE 2015

**Fonctionnement rSa (AE)
PROGRAMME 2015**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FRM05306	ALEOS Accompagnement social sur les territoires	20 000,00
Total		20 000,00